Compte-rendu CONSEIL DES DÉLÉGUÉS de l'école élémentaire de Candé/Beuvron

9 février 2017 (15h25 / 16h25)

Étaient présents à la réunion :

Identité	Qualité / fonction
A. Fabien	Délégué des CE2/CM1
AMARDEIL Sandy	Enseignante (CE2/CM1)
AMOUREUX Frédéric	Enseignant (CP/CE1)
BONNEAU Bertrand	Enseignant (CM2)
BOUCHET Corinne	Enseignante (CE1/CE2)
C. Alison	Déléguée des CP/CE1
D. Laura	Déléguée des CE1/CE2
D. Léo	Délégué des CP/CE1
D. Julian	Délégué des CM2
M. Arthur	Délégué des CE2/CM1
V. Lucie	Déléguée des CM2

Ordre du jour :

Point n°1 : Présentation des membres présents.

Un tour de table est effectué et chaque personne se présente.

Point n°2: Problèmes à résoudre.

2.1. Utilisation des aires de jeux de la cour de récréation.

Cette question est abordée par un délégué des élèves de CM2. Après discussion, le planning (Voir point 6.2 de la réunion du 29 novembre 2016) va être modifié et le terrain de football sera simultanément utilisable par tous les élèves les mercredis. Il est précisé que les élèves les plus âgés doivent veiller à la sécurité des plus jeunes et que les ballons en cuir sont interdits. Si des problèmes sont observés, le planning initial sera à nouveau utilisé.

• 2.2. Les insultes et les moqueries.

Cette question est évoquée par les délégués de la classe de CE2/CM1. Ils expliquent que des élèves subissent des insultes, parfois violentes, ou des moqueries de la part d'autres élèves. Les élèves victimes sont blessés par les insultes prononcées.

Cette question a déjà été discutée lors de la réunion du 29 novembre 2016 (point n°6.1).

Les solutions proposées sont :

• Ne pas répondre pour éviter de voir naître un conflit plus important.

- Venir se plaindre aux enseignants de service.
- Toute plainte doit être exprimée dans un langage correct.
- Punitions envisagées : faire un tour de cour pour réfléchir, puis éventuellement exprimer par écrit le « *Pourquoi ai-je insulté un camarade ?* »

• 2.3. Les toilettes.

- Les délégués des élèves de CE1/CE2 expliquent que des garçons (de CP ou CE1 semble-t-il)
 « espionnent » des filles dans les toilettes (partie commune) lors de certaines récréations. L'équipe enseignante va veiller plus attentivement aux déplacements des élèves aux toilettes. Les sanctions proposées pour les élèves surpris :
 - Un « tutorat toilettes » (les élèves punis ne pourront aller aux toilettes qu'accompagnés par un camarade désigné).
 - Un unique passage aux toilettes au moment de la sortie en récréation pour les élèves punis (et interdiction d'y retourner pendant).
- De plus, des élèves prennent beaucoup de temps aux toilettes, empêchant des camarades d'y aller. Il est rappelé aux délégués (puis aux élèves de l'école) que toute « pince à linge » doit être rapportée à la corbeille et non donnée à un camarade, ceci afin que les enseignants de service puissent contrôler la durée de passage aux toilettes des élèves qui sont venues chercher la pince.
- Les délégués des élèves de CP/CE1 expliquent aussi que les lumières restent souvent allumées parce des élèves ne les éteignent pas et que les chasse-d'eau ne sont pas toujours tirées. Il est décidé que des élèves de chaque classe vont produire des affichages rappelant qu'il faut :
 - tirer la chasse d'eau.
 - éteindre la lumière des cabines individuelles.
 - se laver les mains.

Certaines productions seront ensuite affichées dans les toilettes de l'école.

2.4. Jeux dangereux.

Il est bien précisé que le « jeu du cheval » consistant à monter sur le dos d'un camarade est interdit.

De même, le « jeu » qui consiste à pincer un camarade est aussi interdit ; il est demandé aux victimes de venir se plaindre aux enseignants de service.

Prochaine réunion: Fin mars / début avril 2017.